

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 2 septembre 2014, à 19 h 30, au 1216 rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Pierre Baril, Josée Bissonnette, Peggy Black, Richard Boucher, Richard Bourgouin, Brigitte Collin, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, David Picher, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Gaétane Tremblay, Ronald Tremblay, Carole Vigneault ainsi qu'Isabel Godard et Jocelyn Plante, représentants du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : madame Reine Cossette et monsieur Gino Le Brasseur.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Joseph Atalla, directeur général, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Marie-Rose Vandemoortele, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-011-09-14

Il est proposé par monsieur Pierre Baril d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation des procès-verbaux des 3 juin, 25 juin et 26 août 2014
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 6.1. Règlement sur la délégation de certaines fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme par la Loi sur les contrats des organismes publics (LRQ c. C-65.1), ses règlements afférents et la Politique de gestion contractuelle du Conseil du trésor
 - Service de l'organisation scolaire
 - 6.2. Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2015-2016 / approbation du document pour la consultation
 - 6.3. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 / Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2015-2016 / Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2015-2016 / approbation du document pour la consultation
 - Service des ressources financières
 - 6.4. Plan de redressement budgétaire de la Commission scolaire des Patriotes 2014-2015
7. Point d'information (néant)
8. Affaires diverses

9. Protecteur de l'élève / Avis
10. Parole au public
11. Rapport de la présidente
12. Parole aux membres du Conseil
 - 12.1. Parole aux commissaires-parents
 - 12.2. Parole aux autres commissaires
13. Ajournement de la séance au 23 septembre 2014 à 19 h 30

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 3 JUIN, 25 JUIN ET 26 AOÛT 2014

C-012-09-14 Il est proposé par madame Isabelle Poisson d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-013-09-14 Il est proposé par madame Gaétane Tremblay d'approuver le procès-verbal de la séance en ajournement du 25 juin 2014, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-014-09-14 Il est proposé par madame Josée Bissonnette d'approuver le procès-verbal de la séance en ajournement du 26 août 2014, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS :

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Un parent, présent la semaine dernière, fait état de la suite de son analyse concernant l'aide aux devoirs et la période de travaux scolaires dans les services de garde des écoles primaires. Il demande si des vérifications seront faites auprès des écoles primaires afin de s'assurer que les encadrements applicables sont respectés en cette matière. Il note que certaines écoles semblent respecter davantage que d'autres ces encadrements.

Mme Roberge réitère que le Conseil des commissaires n'adoptera pas d'encadrement à ce sujet, mais que la loi et le Règlement applicables en cette matière doivent être respectés.

6. POINTS DE DÉCISION

Service du secrétariat général et des communications

6.1 Règlement sur la délégation de certaines fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme par la Loi sur les contrats des organismes publics (LRQ c. C-65.1), ses règlements afférents et la Politique de gestion contractuelle du Conseil du trésor

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*, le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*, le *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement*, de

services et de travaux de construction des organismes publics confient différentes fonctions au dirigeant de l'organisme public;

Considérant que l'article 8 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit que « dans le cas d'une commission scolaire, le conseil des commissaires est le dirigeant de cet organisme. Un tel conseil peut, par règlement, déléguer tout ou partie des fonctions devant être exercées par le dirigeant de l'organisme, au comité exécutif [ou] au directeur général »;

Considérant que l'actuel *Règlement n° 4-2009 sur la délégation de certaines fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme par la Loi sur les contrats des organismes publics* (LRQ c. C-65.1) a été adopté le 6 octobre 2009 (résolution n° C-040-10-09) et est entré en vigueur le 11 novembre 2009, à la suite de la parution d'un avis public à cet effet;

Considérant les modifications apportées, entre juillet 2012 et septembre 2013, à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, au *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*, au *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*, au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics*;

Considérant que ces modifications portent, notamment, sur l'ajout de nouvelles fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme et qu'il est utile d'en déléguer certaines au Comité exécutif et au directeur général;

Considérant la consultation tenue auprès du Comité consultatif de gestion le 11 juin 2014;

C-015-09-14 Il est proposé par madame Carole Vigneault :

D'adopter le *Règlement sur la délégation de certaines fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme par la Loi sur les contrats des organismes publics* (LRQ c. C-65.1), ses *règlements afférents* et la *Politique de gestion contractuelle du Conseil du trésor* tel que modifié et tel qu'il apparaît à l'annexe ACC-002-09-14.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

6.2 Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2015-2016 / approbation du document pour la consultation

Madame Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant les prescriptions énoncées dans la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les modifications suggérées pour clarifier et actualiser certains éléments de la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire de Patriotes;

Considérant qu'à l'occasion de leur séance de travail du 2 septembre 2014, les membres du Conseil des commissaires ont analysé le projet de politique réalisé par le Service de l'organisation scolaire et qu'ils ont émis un avis favorable sur le projet qui leur a été présenté;

C-016-09-14 Il est proposé par madame France Lacasse :

D'approuver le projet de Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2015-2016 déposé à l'annexe ACC-003-09-14;

De mandater le Service de l'organisation scolaire pour soumettre ce projet aux instances consultatives de la Commission scolaire en vertu de la *Loi sur*

l'instruction publique, soit le Comité de parents et le Comité consultatif de gestion.

La consultation se tiendra du 3 septembre au 14 novembre 2014.

Monsieur Richard Bourgouin demande le vote.

Votent pour : 22

Vote contre : 1

S'abstient : 0

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

6.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 / Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2015-2016 / Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2015-2016 / approbation du document pour la consultation

Madame Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant la prescription faite par la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles ainsi que la liste et les actes d'établissement des écoles et des centres;

Considérant qu'en vertu des articles 79 et 101 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit être consulté lorsqu'il y a modification ou révocation de l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre;

Considérant qu'en vertu de l'article 193 paragraphe 2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

Considérant qu'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire de la commission scolaire doit être consultée sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire;

C-017-09-14 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge :

Que les documents déposés à l'annexe ACC-004-09-14 intitulés « Projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 », « Projet de liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2015-2016 » et « Projet d'actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2015-2016 » soient adoptés afin d'être soumis à la consultation, conformément aux prescriptions faites par la *Loi sur l'instruction publique*.

La date de retour de la consultation étant fixée au 14 novembre 2014.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

6.4 Plan de redressement budgétaire de la Commission scolaire des Patriotes 2014-2015

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant que le budget 2014-2015 adopté lors de la séance en ajournement du 26 août 2014 par la résolution n° C-007-08-14 présentait un excédent des dépenses sur les revenus de 5 160 636 \$;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a obtenu du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation de présenter un déficit supérieur à la limite d'appropriation du surplus cumulé;

Considérant que l'autorisation obtenue est conditionnelle à ce qu'un plan de retour à l'équilibre budgétaire pour l'année 2016-2017 soit présenté au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport avant le 15 septembre 2014;

Considérant que le plan de retour à l'équilibre budgétaire doit prévoir des mesures d'économies de 3 633 643 \$ dès l'année 2014-2015;

Considérant que le plan de redressement budgétaire présenté prévoit des compressions de l'ordre 5 160 000 \$ dès l'année 2014-2015;

Considérant que ce plan de redressement prévoit un reliquat à répartir entre les unités administratives en fonction du pourcentage de leur budget par rapport à celui de la commission scolaire;

Considérant que le Comité consultatif de gestion s'est prononcé unanimement en faveur du plan de redressement présenté;

C-018-09-14

Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux :

D'adopter le plan de redressement de 5 160 000 \$ tel que présenté, où chaque directeur d'unité administrative devra mettre en œuvre les mesures nécessaires pour un retour à l'équilibre budgétaire de son unité pour l'année 2016-2017.

Monsieur Richard Bourgouin demande le vote.

Votent pour : 22

Vote contre : 1

S'abstient : 0

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Monsieur Richard Bourgouin demande d'inscrire sa dissidence au procès-verbal.

7. POINT D'INFORMATION

Néant

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant

10. PAROLE AU PUBLIC

Le même parent demande des informations concernant les régimes de retraite des différents employés de la Commission scolaire, à savoir quels sont les montants versés par l'employeur pour les différentes catégories d'employés. Une réponse lui sera transmise par écrit.

Il demande également si des coupures salariales peuvent être imposées. Mme Roberge indique que cela est impossible, compte tenu que les salaires sont établis par convention collective ou par règlement et que la Commission scolaire ne peut donc pas y déroger.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Rencontre avec le maire et la directrice générale de McMasterville en compagnie du directeur général de la Commission scolaire des Patriotes au sujet du besoin d'une nouvelle école à McMasterville
- Rencontre avec le député de Chambly et de son attaché politique, en compagnie du directeur général pour lui présenter la Commission scolaire des Patriotes

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Entrevue avec le Journal de Saint-Bruno au sujet du report de l'adoption du budget
- Entrevue avec la radio FM 103,3 au sujet du budget et des compressions
- Entrevue avec la radio de Radio-Canada au sujet des compressions et de la taxe scolaire
- Entrevue avec L'Œil Régional au sujet de la relocalisation des élèves du pavillon Les porteurs d'espoir de l'école La Farandole
- Entrevue avec le journal Le Laurier au sujet des compressions
- Entrevue avec le Journal de Chambly au sujet de la fermeture des bureaux régionaux du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Entrevue avec le Journal de Saint-Bruno au sujet de l'adoption du budget, du taux de taxe et des compressions
- Entrevue pour l'émission Le Régional de TRV9, au sujet de la relocalisation des élèves de l'école La Farandole

ACTIVITÉS CSP

- Rencontre d'information avec les parents du pavillon Les porteurs d'espoir de l'école La Farandole à l'école au Cœur-des-Monts en compagnie du commissaire du secteur
- Participation à l'activité de la rentrée des directeurs d'établissement et des cadres de la Commission scolaire des Patriotes
- Participation à l'activité de la rentrée du personnel du centre administratif de la Commission scolaire des Patriotes
- Rentrée scolaire à la nouvelle école de Contrecoeur

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Conseil général de la FCSQ

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Monsieur Jocelyn Plante indique souhaiter que les parents votent davantage lors des élections scolaires du 2 novembre 2014.

12.2 Parole aux autres commissaires

Monsieur Marc-André Lehoux souligne le travail réalisé par les employés des écoles et des services centraux, pour organiser la rentrée scolaire d'aujourd'hui.

Monsieur Gaétan Marcil annonce qu'il se présente lors des élections scolaires du 2 novembre 2014.

Madame Gaétane Tremblay demande s'il est envisagé que l'utilisation des stationnements des écoles, centres de formation et centres administratifs soit facturée aux employés. Mme Roberge indique que cela a été envisagé, mais pas retenu pour le moment.

Monsieur Gaëtan Labelle souligne le travail réalisé afin de relocaliser les élèves de l'école La Farandole vers l'école au Cœur-des-Monts. Il indique également qu'il se présente lors des élections scolaires du 2 novembre 2014.

Monsieur Jean-François Rabouin propose une motion de remerciements pour madame Maria Despotopoulos du Service des ressources informatiques, qui prendra sa retraite cette semaine. Tous sont d'accord.

Madame Hélène Roberge souligne qu'il s'agit de la dernière présence de monsieur Jean-François Rabouin, puisque celui-ci ne sera pas présent le 23 septembre et qu'il ne se représentera pas lors des élections scolaires générales du 2 novembre 2014. Elle le remercie pour son implication.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-019-09-14 À 20 h 25, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la séance au 23 septembre 2014 à 19 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/lc